

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD (arrivée à 18h43), Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Jacky REVERCHON représenté par Olivier GRILLOT  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC

Absents : Valérie BLONDEAU, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Antoine SEIGLE-FERRAND

Convocation : 16 septembre 2022

n° 111

Objet : Demande de subvention pour la réfection de la salle de sport située place Louis Loulier

VU la note de synthèse n° 2022-104 élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt », réuni le 14 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'une salle de sport place Louis Loulier utilisée par les écoles, la Séquanaise ainsi que diverses associations. Cette salle mérite un rafraîchissement pour ce qui concerne la peinture des murs et le plafond suspendu. Il est également prévu d'installer une ventilation mécanique et de reprendre l'éclairage existant pour passer en LED, ainsi que remplacer les menuiseries bois existantes en simple vitrage par des menuiseries alu double vitrage.

CONSIDERANT que ces travaux qui permettront, au-delà du confort apporté aux utilisateurs, de réduire les consommations énergétiques, sont estimés à 44 302.50 € HT :

- Remplacement des menuiseries	6 080.00 € HT
- Réfection du plafond et des peintures	31 467,50 € HT
- Ventilation mécanique de la salle et des vestiaires	2 145,00 € HT
- Reprise de l'éclairage	3 030.00 € HT
- Installation électrique pour vantaux	1 580.00 € HT

CONSIDERANT que ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le plan de financement de ces travaux à la salle de sport place Louis Loulier s'établirait comme suit :

.../...

.../. 2 –

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement menuiseries	6 080,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	13 290.75 €
Réfection plafond et peinture	31 467,50 € HT	CD 39 – Dotation Jura – 30 %	13 290.75 €
Ventilation mécanique de la salle	2 145,00 € HT	CAF – 20 %	8 860.50 €
Reprise éclairage	3 030,00 € HT	Autofinancement – 20 %	8 860.50 €
Installation électrique pour vantaux	1 580.00 € HT		
<b>Total</b>	<b>44 302.50 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>44 302.50 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

1/ APPROUVE les travaux de rénovation de la salle de sport située place Louis Loulier estimés à 44 302.50 € HT.

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus correspondant à cette opération.

3/ AUTORISE le Maire à solliciter les subventions susvisées auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura, et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,  
  
Dominique BONNET

